



COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.

www.coceta.org



Métropole - Nantes

2 cours du Champ-de-Mars

44923 Nantes Cedex 9

Le 16 décembre 2021

Objet : Lettre ouverte

Aéroport Nantes-Atlantique : chronique d'un désastre annoncé

Madame la Présidente de Nantes Métropole, Madame la Maire de Nantes, Madame Johanna Rolland,

Le COCETA (Collectif des citoyens exposés au trafic aérien) tient à vous exprimer publiquement sa colère et son désarroi devant le silence assourdissant que vous entretenez depuis des mois au sujet du réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique au prétexte que ce n'est pas de votre responsabilité, mais de celle de l'Etat par l'intermédiaire de la DGAC.

Lors du dernier comité de suivi du réaménagement de Nantes-Atlantique, le 20 septembre 2021, l'Etat a confirmé les points suivants :

- ✓ **un contrat de concession de 40 années, sans aucune restriction d'exploitation, avec donc la possibilité d'un objectif de plus de 15 millions de passagers, soit plus de 120 000 mouvements.**
- ✓ **un double survol de Nantes avec une nouvelle population impactée, dans un objectif sans précédent du doublement du trafic aérien.**
- ✓ **un allongement de 400 mètres de la piste actuelle vers le lac de Grand Lieu.**

L'ensemble de ces mesures expose tout le territoire, et relève légitimement de la responsabilité de Nantes Métropole, et donc de la vôtre, en tant que Présidente et Maire de Nantes. **Vous semblez vouloir totalement ignorer les désastres d'ordre environnemental, sanitaire et économique auxquels seront exposés les habitants de la métropole nantaise.**

L'approbation par la préfecture du PPBE¹, censé protéger la population des nuisances de l'aérien, malgré son rejet massif par les élus et les associations, n'a fait l'objet d'aucune prise de position directe de votre part.

¹ Plans De Prévention Du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Vous êtes-vous laissée manipuler par la DGAC qui cherche à minimiser la réalité des impacts du réaménagement de l'aéroport, tel qu'il est prévu à ce jour ? Alors que ces 15 dernières années, ces mêmes services nous alertaient sur la mise en danger des populations si le trafic de l'aéroport dépassait les 3,6 millions de passagers ... (Réf Débat Public 2003)

La communication trompeuse sur la solution miraculeuse de l'allongement de la piste comme remède à tous les maux vous a-t-elle rassurée ?

Pensez-vous vraiment que cet allongement aura un fort impact sur la diminution des nuisances sonores et pollution aux particules ultra fines ?

L'allongement seul de la piste n'entraînera aucun changement perceptible par la population nantaise et métropolitaine survolée. Les nuisances resteront à l'identique à trafic constant et s'aggraveront avec la croissance programmée de la plateforme jusqu'à son doublement en 2040.

Pouvez-vous croire que la double trajectoire d'approche, par le nord, proposée par la DGAC, **si tant est que sa dérogation soit maintenue à terme**, soit, là aussi, LA solution miraculeuse pour diminuer les nuisances en répartissant les survols sur le centre historique de Nantes, et l'île de Nantes ?

Comment la DGAC, sous couvert de cartes de projections de bruits maquillées pour manipuler les citoyens et certains élus, réussit-elle l'exploit de conclure que le doublement du trafic va entraîner la diminution du nombre d'habitants impactés ?

Pour ce faire, la DGAC s'appuie sur une réglementation obsolète qui permet d'utiliser un unique indicateur de bruit qui minimise l'évaluation de l'impact réel en utilisant les artifices statistiques pour lisser les nuisances (la fréquence des vols et le nombre de survols sont dilués dans une moyenne globale répartie dans le temps). L'utilisation de cet unique indicateur pour définir la population exposée est régulièrement dénoncée par les sociétés savantes (OMS, Commission Nationale du Bruit, BruitParif, ACNUSA¹...). Par ailleurs, **les projections réalisées ne prennent en compte ni la hausse du trafic prévue dans le contrat du futur concessionnaire, ni l'urbanisation en cours et à venir des zones survolées (quartier CHU, quartier PIRMIL-LES ISLES²)** et donc l'augmentation de la population sur les zones concernées.

La décision officielle d'allonger la piste de 400 mètres – et donc de bétonner encore plus un site Natura 2000 – est soi-disant motivée par l'augmentation de l'angle d'atterrissage des avions (passant de 3,1 à 3,3°) – modifiant la hauteur de survol de quelques mètres. Les études montrent que relever les seuils de survol (entre 15 à 100 m selon les endroits), ne suffit pas à diminuer les nuisances acoustiques de manière significative. La DGAC l'a reconnu elle-même lors des récentes conférences publiques. Par ailleurs, il a été établi pendant les travaux du PPBE que cette mesure de rehaussement du seuil de survol n'était aucunement conditionnée à l'allongement de la piste ; ce qui réfute définitivement la nécessité de cette option.

¹ Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) : Autorité indépendante qui contrôle et sanctionne les nuisances sonores et les émissions de polluants générées par l'activité des aéroports au sol comme dans l'air.

² Le projet Pirmil-les Isles s'est vu récompensé dans le cadre du « Grand prix d'aménagement : comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles » organisé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et par le Ministère du logement et de l'habitat durable.

En revanche, l'allongement de la piste permettra l'atterrissage de plus gros porteurs et la densification du trafic pour soutenir le développement exponentiel de l'aéroport.

Le couvre-feu de minuit à 6h concédé par la DGAC est l'arbre qui cache la forêt. Faut-il en effet rappeler que le moratoire demandé par les associations et les élus, pour étendre la plage horaire jusqu'à 7h – a été rejeté massivement par les compagnies avec la menace d'aller s'installer ailleurs ?

Faut-il rappeler que l'Etat a maintenu l'arrêté sur le couvre-feu alors que l'ACNUSA avait émis un avis négatif ?

L'avis publié indiquait que l'ACNUSA² ne serait pas en mesure, en l'état de sa rédaction, de « *garantir aux collectivités et aux populations impactées une réelle maîtrise du nombre de mouvements nocturnes* ». L'ACNUSA, présentée comme une Autorité Indépendante, a été obligée d'abdiquer et de se satisfaire d'une jurisprudence qu'elle devra constituer... avec le temps !

Quel est l'intérêt de ce développement vertigineux, « coûte que coûte », pour les 40 années à venir, qui aura des conséquences inévitables sur l'environnement et la population ? Est-ce pour justifier l'injustifiable : l'arrêt du transfert par le gouvernement ?

Le site actuel se trouve dans un environnement contraint, sur une emprise de 350 ha, en lisière d'une zone totalement urbanisée, coincée entre Bouguenais, Saint-Aignan de Grand Lieu, Rezé et Nantes, avec des accès routiers saturés à longueur de journée. 100 000 habitants de Nantes et sa Métropole seront ainsi survolés à basse altitude. Les avions passeront également à proximité immédiate d'unités de santé (Futur CHU, CHS Georges DAUMEZON, ...), de lycées, collèges, écoles, crèches, complexes sportifs.

De même , l'allongement de la piste entraînera la destruction par remblaiement d'un milieu naturel de lande comportant une richesse et une diversité floristique exceptionnelles et uniques dans Nantes-Métropole par sa proximité avec le Lac de Grand-Lieu, 2^{ème} réserve ornithologique de France, faut-il encore le rappeler ?

L'Etat n'apporte aucune solution, technique, environnementale ou financière, à la problématique de l'accessibilité de cette plateforme aéroportuaire enclavée sur votre territoire. **Ce seront les collectivités qui auront à assumer le développement des dessertes ainsi que le déplacement nécessaire des structures survolées ...dont l'emblématique Collège de la Neustrie.**

Quand allez-vous vous indigner ?

Continuerez-vous à feindre d'ignorer la réalité d'un désastre annoncé et programmé en vous satisfaisant d'un argumentaire fallacieux ?

Continuerez-vous à croire que ce n'est pas votre responsabilité, mais celle de l'Etat ?

² Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)

La DGAC s'apprête à sceller le sort de ce projet en nommant au 1^{er} semestre 2022 le futur concessionnaire pour l'aménagement de l'aéroport de Nantes –Atlantique **pour les 40 prochaines années**, dans la perspective de doubler le trafic aérien (estimation à 120 000 mouvements annuel pour 15 millions de passager, soit, à titre d'illustration, la moitié du trafic de l'aéroport d'Orly). Les élus et les associations sont volontairement écartés de la consultation. **Les études d'impacts sur l'Environnement et sur la Santé sont reportées sine die, en tout état de cause, après la signature du contrat.** Il semble qu'aucune mesure de sortie ne soit prévue en cas d'avis négatif de l'enquête publique, nécessaire pour l'allongement de la piste. Nous avons porté ce sujet en CCE sans pour autant qu'il y ait eu de réponse.

Souhaiteriez-vous cautionner un tel scandale ?

Votre silence devant une telle incohérence, Madame la Présidente, relève malheureusement de votre consentement implicite, et cela nous ne nous l'expliquons pas eu égard à vos prises de positions antérieures, pendant la campagne des municipales, ou actuelles à un niveau national, pour défendre l'environnement et la qualité de vie des citoyens et donc des Nantais et Métropolitains.

A l'heure où l'Etat précipite la procédure pour désigner son futur concessionnaire, nous nous interrogeons sur les motivations de votre silence. Nous vous demandons de prendre position auprès de l'Etat pour empêcher ce désastre sanitaire et environnemental programmé. Il en va aussi de votre responsabilité pour les futures générations nantaises.

Dans ses missions, le COCETA vise à protéger les populations des nuisances de l'aérien mais également à mobiliser son expertise citoyenne. C'est avec cette ambition que nous vous proposons, avec les élus, les citoyens, les associations et l'ensemble des acteurs économiques de retravailler sur un projet alternatif qui apportera une vraie réponse aux besoins de notre territoire et ce, dans une démarche collective, responsable et constructive.

Plus que jamais, Madame Johanna Rolland, nous avons besoin de vous !

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Président du COCETA